



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Mode rural, terroir de vie!

Le 20 octobre 2020

Madame Marilyn Tremblay, greffière
VILLE DE BELOEIL
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Objet : Demande d'appui pour l'exclusion des lots numéro 4 555 433 et 6 265 930 à Beloeil

Madame,

Par la présente, nous vous transmettons copie certifiée conforme de la résolution numéro 20-10-392, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2020 du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, concernant le sujet cité en rubrique.

Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La secrétaire-trésorière,



Evelyne D'Avignon

/vp

p. j.



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Mode urbain, terroir de vie!

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE JEUDI 15 OCTOBRE 2020, À 20 H, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRCVR, SIS AU 255 BOUL. LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présent(e)s outre madame Diane Lavoie préfète et monsieur Marc Lavigne préfet suppléant, mesdames les conseillères Chantal Denis, Alexandra Labbé, Marilyn Nadeau et Ginette Thibault ainsi que messieurs les conseillers Yves Corriveau, Martin Dulac, Yves Lessard, Patrick Marquès, Denis Parent, Michel Robert et Normand Teasdale.

Résolution numéro 20-10-392

DEMANDE D'APPUI POUR L'EXCLUSION DES
LOTS NUMÉRO 4 555 433 ET 6 265 930 À BELOEIL

- ATTENDU QUE la Ville de Beloeil va déposer et présenter à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande d'exclusion de la zone agricole dans le cadre du dossier numéro 427889;
- ATTENDU QUE la Ville de Beloeil sollicite un appui de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) dans le cadre de ses démarches;
- ATTENDU QUE la demande consiste à exclure de la zone agricole les lots numéros 4 555 433 et 6 265 930, d'une superficie d'environ 1,2 hectares, qui bénéficient de droits acquis reconnus par la CPTAQ;
- ATTENDU QUE la demande est conforme aux objectifs et aux critères du Schéma d'aménagement en matière de modification du périmètre d'urbanisation;
- ATTENDU QUE le personnel du Département d'aménagement du territoire et mobilité de la MRCVR recommande au Conseil d'appuyer la démarche


EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu appuie la Ville de Beloeil dans le cadre de ses démarches relatives au dépôt et à la présentation, à la Commission de protection du territoire agricole, d'une demande d'exclusion en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), afin d'exclure de la zone agricole les lots numéros 4 555 433 et 6 265 930.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 20 octobre 2020


Evelyne D'Avignon
Secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal n'est pas adopté.